



Nom du produit : Canopy™ PRO Herbicide

Canopy™ PRO Herbicide est une combinaison des produits suivants:

Classic™ Herbicide, PCPA: 29416

Tricor™ 75 DF Herbicide, PCPA: 30661

Les fiches de données de sécurité sont jointes

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852
Adresse e-mail : solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24 : 1-888-226-8832
Contact local en cas d'urgence : 1-888-226-8832



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUCTION AGRISCIENCE CANADA COMPANY

Nom du produit: Herbicide Classic™

Date de création: 04/30/2021

PRODUCTION AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Herbicide Classic™

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

PRODUCTION AGRISCIENCE CANADA COMPANY
P.O. BOX 730, 7398 QUEEN'S LINE
CHATHAM, ONTARIO, N7M 5L1
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852
Adresse e-mail : solutions@corveva.com

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24 : 1-888-226-8832
Contact local en cas d'urgence : 1-888-226-8832

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse

Ce produit n'est pas dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Autres dangers

Donnée non disponible

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration
Chlorimuron ethyl	90982-32-4	25.0%
Kaolin	1332-58-7	>= 30.0 - < 40.0 %

Sucrose	57-50-1	>= 30.0 - < 40.0 %
Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	>= 1.0 - < 3.0 %
Quartz	14808-60-7	>= 0.1 - < 0.3 %

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux:

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-888-226-8832. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi. Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.

Inhalation: Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux: Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, les cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Ingestion: Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés: Poudre chimique sèche

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Donnée non disponible

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. L'application de mousse libérera d'importantes quantités d'hydrogène gazeux qui peut se retrouver emprisonné sous la nappe de mousse. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Ne pas laisser l'agent extincteur entrer en contact avec le contenu du conteneur. La plupart des agents extincteurs provoqueront un dégagement d'hydrogène. Retirer les contenants non endommagés de la zone d'incendie s'il est sécuritaire de le faire. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Conditions de stockage sûres: Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts. Peroxydes organiques. Explosifs. Gaz. Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Aucun(e) à notre connaissance.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Kaolin	ACGIH	TWA Fraction respirable	2 mg/m3
	CA AB OEL	TWA Respirable	2 mg/m3
	CA BC OEL	TWA Respirable	2 mg/m3
	CA QC OEL	VEMP poussière respirable	5 mg/m3
Sucrose	ACGIH	TWA	10 mg/m3
	CA AB OEL	TWA	10 mg/m3
	CA QC OEL	VEMP	10 mg/m3
	CA BC OEL	TWA Poussière totale	10 mg/m3
	CA BC OEL	TWA fraction de poussière respirable	3 mg/m3
Quartz	ACGIH	TWA Fraction respirable	0.025 mg/m3 , Silice
	CA AB OEL	TWA Matières particulaires respirables	0.025 mg/m3
	CA ON OEL	LMPT Fraction respirable	0.1 mg/m3
	CA QC OEL	VEMP poussière respirable	0.1 mg/m3
	CA BC OEL	TWA Respirable	0.025 mg/m3 , Silice

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Lorsque les utilisateurs emploient des systèmes fermés, des cabines closes, ou la pulvérisation aérienne de telle forme que les prescriptions énumérées dans le Worker Protection Standard (WPS (Standard de Protection des Travailleurs)) pour l'emploi des pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (d)(4-6)] sont satisfaites, les prescriptions concernant l'EPI de l'utilisateur peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans le WPS.

IMPORTANT: Lorsqu'un EPI réduit est porté parce qu'on utilise un système fermé, on doit fournir aux manipulateurs tout l'EPI spécifié dans "Applicateurs et Autres Manipulateurs" et avoir un tel EPI immédiatement disponible pour une utilisation en cas d'urgence, tel qu'un déversement ou une panne de l'équipement.

Mesures d'hygiène: Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.

Mesures de protection: Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter une protection oculaire pour éviter le contact avec ce produit.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection comme des gants, un tablier, des bottes ou une combinaison, au besoin.

Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter: Chemise à longues manches et pantalons longs. L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est: Combinaison Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable Chlorure de polyvinyle Chaussures et chaussettes

Protection respiratoire: Lorsqu'il y a un risque d'exposition par l'air au-delà des valeurs limites applicables, porter une protection respiratoire approuvée avec une cartouche poussière/brouillard.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique	solide granulé
Couleur	ivoire
Odeur	aucun(e)
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Tension de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative (air = 1)	Donnée non disponible
Densité relative (eau = 1)	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité	330 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	non tassé
Poids moléculaire	Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Non classé comme danger de réactivité.

Stabilité chimique: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e) à notre connaissance. Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter: Aucun(e) à notre connaissance.

Matières incompatibles: Aucun(e).

Produits de décomposition dangereux
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit.

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Toxicité aiguë par inhalation

Une brève exposition (quelques minutes) à des concentrations faciles à atteindre peut provoquer des effets nocifs. Une exposition excessive et prolongée aux brouillards peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort.

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:
CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 5.0 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Essentiellement non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Comme produit.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Foie.

Cancérogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Aucune donnée trouvée.

Basé sur l'information pour le composant (s): N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Danger par aspiration

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:

Chlorimuron ethyl

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg

Kaolin

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Sucrose**Toxicité aiguë par voie cutanée**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Alkylphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt**Toxicité aiguë par voie cutanée**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Quartz**Toxicité aiguë par voie cutanée**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Cancérogénicité**Composant****Quartz****Liste**

CIRC

US NTP

OSHA CARC

ACGIH

Classification

Group 1: Cancérogène pour l'Homme

Connu pour être cancérogène pour l'Homme

Carcinogène spécifiquement réglementé par OSHA

A2: Suspect d'effet cancérogène pour l'homme

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Informations générales

Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer là où/lorsque les conditions favorisent le ruissellement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

Toxicité**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Comme produit.

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h, > 1.000 mg/l

Comme produit.

CL50, *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin), Essai en statique, 96 h, 100 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Comme produit.

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, > 1.000 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 72 h, 0.0031 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

CE50, *Lemna gibba* (lentille d'eau bossue), 14 jr, Fronde, 0.00027 mg/l, US EPA Ligne directrice OPPTS 850.4400

CE50, *Lemna gibba* (lentille d'eau bossue), 14 jr, Biomasse, 0.00045 mg/l, US EPA Ligne directrice OPPTS 850.4400

Persistence et dégradabilité

Biodégradabilité: Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Mobilité dans le sol**Kaolin**

Aucune donnée trouvée.

Sucrose

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 3.16 Estimation

Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt

Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Numéro ONU	UN 3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(Chlorimuron éthyle)
Numéro ONU	UN 3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Chlorimuron éthyle
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.(Chlorimuron éthyle)
Numéro ONU	UN 3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III

Information supplémentaire:

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. EI est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Loi sur les produits antiparasitaires

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA): 29416

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

Ce produit est toxique pour:

plantes terrestres non ciblées

TOXIQUE pour les plantes et les algues d'eau douce.

16. AUTRES INFORMATIONS

Révision

Numéro d'identification: 011000007588 / Date de création: 04/30/2021 / Version: 5.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
LMPT	Limite moyenne pondéré dans le temps (LMPT)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

Texte complet pour autres abréviations

AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

PRODUCTION AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA



Fiche de données de sécurité

Date d'émission 18-déc.-2017

Date de révision 06-janv.-2019

Numéro de révision: 2

1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit Tricor 75 DF Herbicide (CANADA)

Autres moyens d'identification

Code produit 12U-144C
Numéro(s) d'enregistrement PMRA 30661

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide.
Utilisations déconseillées Activities contrary to label recommendation

Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur
UPL NA Inc.
630 Freedom Business Center
Suite 402
King of Prussia, PA 19406

Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-800-438-6071
Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: (800) 424-9300 (24hrs) or (703) 527-3887
Medical: Rocky Mountain Poison and Drug Safety (866) 673-6671 (24hrs)

2. Identification des dangers

Classification

Statut réglementaire selon l'OSHA

This chemical is not considered hazardous by the 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.122)

Éléments d'étiquetage

APERÇU EN CAS D'URGENCE

Aspect Lumière Beige **État physique** granulaire **Odeur** sucrée Moisi

Dangers sans autre classification (HNOC)

AUTRES INFORMATIONS

- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- Très toxique pour les organismes aquatiques
- Peut être nocif par contact cutané

3. Composition/informations sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	% massique
Kaolin	1332-58-7	8.6
Metribuzin technical	21087-64-9	75

Si le numéro CAS est « propriétaire », l'identité chimique précise et le pourcentage de la composition sont retenus au titre de secrets industriels.

4. Premiers secours

PREMIERS SECOURS

Contact oculaire	Jugez l'oeil ouvert et le rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlevez les verres de contact, si le présent, après 5 minutes alors continuez de rincer l'oeil. Consulter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils de traitement.
Contact avec la peau	Rincez la peau immédiatement par l'abondance de l'eau pendant 15-20 minutes. Consulter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils de traitement.
Inhalation	Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably mouth-to-mouth if possible. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets les plus importants aucune donnée disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Aucune information disponible. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés aucune donnée disponible.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucune information disponible.

Produits de combustion dangereux Les nuages de poussière produits pendant la manipulation et/ou le stockage peuvent former les mélanges explosifs avec de l'air. Les caractéristiques de coup de poussière varient avec la dimension particulaire, la forme de particules, la teneur en eau, les. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. Méthylmercaptopan. Amines.

Données d'explosion

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consultez un spécialiste de normalisation pour déterminer l'état approprié ou les conditions de reportage locales pour l'aide dans la disposition de rebut de caractérisation et/ou de

dechets dangereux et tout autre vacarme de liste de conditions les laisu.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Tenir hors de portée des enfants. Lorsqu'elles sont dispersées dans l'air, les poussières fines peuvent s'enflammer. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

matières incompatibles ketones. Aldéhydes.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Directives pour l'exposition

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL
Kaolin	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction
Metribuzin technical	TWA: 5 mg/m ³	(vacated) TWA: 5 mg/m ³

Contrôles techniques Douches. Douches de sécurité, stations lave-œil et systèmes d'aération. THESE WORKERS MUST REFER TO PRODUCT LABELING AND DIRECTIONS FOR USE IN ACCORDANCE WITH EPA WORKER PROTECTION STANDARD 40 CFR PART 170.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Le contact visuel devrait être évité par l'utilisation des lunettes de sécurité chimique, ou un bouclier de visage choisi en vue de le potentiel d'exposition.

Protection de la peau Porter des gants/des vêtements de protection. Socks and footwear.

Protection respiratoire La ou l'exposition aéroportée est probable l'utilisation NIOSH a approuve l'équipement de protection respiratoire approprié au matériel et/ou à ses composants. Le plein équipement de facepiece est recommandé et, si utilisé, remplace le besoin de lunettes de bo.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	granulaire		
Aspect couleur	Lumière Beige Aucune information disponible	Odeur	sucrée Moisi
Propriété	VALEURS	Remarques/ • Méthode	
pH	8.9	(1% aq)	
Point de fusion/point de congélation	9.9 °C / 50 °F		
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible		
Point d'éclair	Aucune information disponible		
Taux d'évaporation	Aucune information disponible		

Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
pression de vapeur	1.2 X 10 ⁻⁷ mmHg @ 20 C
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité, cinématique	Aucune information disponible
Viscosité dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

AUTRES INFORMATIONS

Point de ramollissement	Aucune information disponible
masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV	Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter

Sustained temperatures above 100 F.

matières incompatibles

ketones. Aldéhydes.

Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. Amines. Methyl mercaptans.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Metri/TriCor DF-Acute oral LD50 rat = 2379 mg/kg (male) 2794 mg/kg (female) Acute dermal LD50 rabbit = >5,000 mg/kg Eye - rabbit = Minimal irritation to the conjunctiva was observed with all irritation resolving within 4 days. Skin effects- rabbit = Not a dermal irritant

Metribuzin - In a three week dermal toxicity study, rabbits were treated with metribuzin at doses of 40, 200, and 1000 mg/kg for 6 hr/dy, 5 dys/wk. The high dose evidence of increased cholesterol levels and liver enzyme function was noted. Thyroxine levels were increased at doses of 200 mg/kg and above. All of these effects were slight and reversible. The NOEL was 40 mg/kg. In subacute inhalation studies, rats were exposed to aerosol concentrations of metribuzin ranging from 31 to 745 mg/cubic meter for 6 hr/dy, 5 dys/wk, for 3 weeks. Effects observed included behavioral changes, decreased body weight gains, liver enzyme induction and organ weight effects. The NOEC was 31 mg/cubic meter. Oral

LD50 (rat) = 2,194 mg/kg Dermal LD50 (rat) = >5,000 mg/kg Inhalation LC50 (4 hr rat) = 0.709 mg/L

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation.
Ingestion	PEUT ÊTRE NOCIF PAR INGESTION.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation	Aucune information disponible.
Effets mutagènes	aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a classifié un des ingrédients comme cancérogène.
Effets sur la reproduction	Indisponible.
STOT - exposition unique	aucune donnée disponible.
STOT - exposition répétée	aucune donnée disponible.
Effets sur certains organes cibles	foie, Système respiratoire, Système nerveux central (SNC), Thyroïde.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité - Informations sur le produit

DL50 orale	2379 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 5000 mg/kg (rat)
CL50 par inhalation	Aucune information disponible

12. Informations écologiques

écotoxicité

Do not apply directly to water to areas where surface water is present or to intertidal areas below the mean high water mark. Do not clean equipment or dispose of equipment washwater in a manner that will contaminate water resources or arable land. Do not apply when weather conditions favor drift from treated areas.

Persistance/dégradabilité

aucune donnée disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Autres effets indésirables

aucune donnée disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Les pertes de pesticide sont intensément dangereuses. La disposition inexacte du pesticide ou du rinçage excessif est une violation de loi fédérale. Si les pertes ne peuvent pas être débarrassées par utilisation ou selon l'instruction d'étiquette, entrez.

Emballages contaminés Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

14. Informations relatives au transport

DOT, États-Unis Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations relatives à la réglementation

This chemical/product is a pesticide product registered by the PMRA and is subject to specific label requirements under these regulations. The requirements may differ classification and hazard information required for safety data sheets and for labels of non-pesticide products. The following is information as required on the registered product label.

mention d'avertissement AVERTISSEMENT

Harmful if swallowed or absorbed through the skin. Nocif par inhalation.

Inventaires internationaux

USINV	N'est pas conforme
DSL/NDSL	N'est pas conforme
EINECS/ ELINCS	N'est pas conforme
ENCS	N'est pas conforme
Chine	N'est pas conforme
KECL	N'est pas conforme
PICCS	N'est pas conforme
AICS (Australie)	N'est pas conforme
TSCA	N'est pas conforme

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Réglementations fédérales

SARA 313

Section 313 of Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). This product contains a chemical or chemicals which are subject to the reporting requirements of the Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372:

CERCLA

Sans objet

CERCLA

SARA Product RQ 0

RCRAInformation sur les pesticidesRéglementations des États-Unis par État

Proposition californienne 65

Ce produit ne contient aucune substance chimique répertoriée par la Proposition 65 de l'État de Californie

State Right-to-Know

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Kaolin - 1332-58-7	X	X	X		
Metribuzin technical - 21087-64-9	X	X	X		

Réglementations internationalesEPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide PMRA 30661

16. Autres informationsNFPA

SANTÉ 1

inflammabilité 1

Instabilité 0

Danger physique -

Date d'émission

18-déc.-2017

Date de révision

06-janv.-2019

Sommaire de la révision

Update logo Update section 1 Add PMRA no

Avis de non-responsabilité

UPL NA Inc. believes that the information and recommendations contained herein (including data and statements) are accurate as of the date hereof. NO WARRANTY OF FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE, WARRANTY OF MERCHANTABILITY, OR ANY OTHER WARRANTY, EXPRESSED OR IMPLIED, IS MADE CONCERNING THE INFORMATION PROVIDED HEREIN. The information provided herein relates only to the specific product designated and may not be valid where such product is used in combination with other materials or in any process. Further, since the conditions and methods of use are beyond the control of UPL NA Inc. and UPL NA Inc. expressly disclaims any and all liability as to any results obtained or arising from any use of the product or reliance on such information.

Fin de la FDS